

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 207

25 janvier 2012

SOMMAIRE

Cabinet Vétérinaire du Lac de la Haute Sûre S.à r.l.	9890	STAMOS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	9907
Cedar Holdings S.à r.l.	9894	STEG LBG 2 S.à r.l.	9911
Celgene Luxembourg	9898	STEG LBG 3 S.à r.l.	9911
Chiron A S.à r.l.	9907	Strauss Sàrl	9915
Chiron B1 S.à r.l.	9911	Strauss Sàrl	9911
Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l.	9916	Sunfast S.A.	9915
Coal Energy S.A.	9928	Sunfast S.A.	9906
Cz2 Spa S.à r.l.	9933	Sunfast S.A.	9915
Ecolux Diffusion S.à r.l.	9925	SWC Property S.à r.l.	9915
Semerca Investments S.A.	9890	Sylvanus Luxembourg S.A.	9916
Services Internationaux d'Ingénierie S.A.	9890	Sylvanus Luxembourg S.A.	9916
SG Luxembourg Holdings S.à r.l.	9890	Synthèses Appliquées S.à r.l.	9925
Siceno S.à r.l.	9893	Telefield TrekStor S.à r.l.	9925
Signal Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	9893	Themis Marketing S.à r.l.	9924
SL International S.à r.l.	9893	Threadneedle Management Luxembourg S.A.	9925
SL West Immobilière S.A.	9893	T.M.O. Limousines S.A.	9925
Société Immobilière de l'Ouest	9894	Toda Investments S.à r.l.	9928
Société Immobilière Opava S.A.	9894	Toda Investments S.à r.l.	9928
Solidas 1 S.A.	9893	Tourism Distribution Investments S.à r.l.	9928
Solidas 1 S.A.	9894	Transport Invest S.A.	9931
Solidas 2 S.A.	9896	Triton III LuxCo 3 S.à r.l.	9932
Solidas 2 S.A.	9897	Triton III LuxCo 3 S.à r.l.	9932
Solidas 3 S.A.	9897	Triton III LuxCo 3 S.à r.l.	9931
Solidas 3 S.A.	9897	Triton III LuxCo 5 S.à r.l.	9932
Solidas 4 S.A.	9905	Triton III LuxCo 5 S.à r.l.	9932
Solidas 4 S.A.	9906	Triton III LuxCo 5 S.à r.l.	9935
Solum 488 S.A.	9897	Triton III No. 10 S.à r.l.	9936
Sopura Eastern Europe A.G.	9906	Triton III No. 10 S.à r.l.	9936
Soria S.A.	9907	Unicom International S.A.	9936
SRE Properties S.à r.l.	9907	UW Matterhorn	9936

Semerca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 64.444.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2011175814/11.

(110205033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Services Internationaux d'Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.792.

Les comptes annuels au 19 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175815/9.

(110203199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

SG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.996.

Les comptes annuels pour la période du 23 décembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175816/11.

(110204627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Cabinet Vétérinaire du Lac de la Haute Sûre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9635 Bavigne, 41, Berelerwee.
R.C.S. Luxembourg B 165.338.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Madame Chantal Josée Lily Marie dite Chantal VINCENT, médecin vétérinaire, née à Namur (B), le 29 novembre 1964, demeurant à L-9635 Bavigne, 41, Berelerwee, agissant en son nom personnel.

2) Monsieur Philippe Jean-Marie dit Philippe THIERS, indépendant, né à Calais/Pas de Calais (F), le 11 juillet 1965, demeurant à B-8300 Knokke Le Zoute, Graafjansdijk, 241, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

"Cabinet Vétérinaire du Lac de la Haute Sûre S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Bavigne (Commune du Lac de la Haute Sûre).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un cabinet vétérinaire ainsi que la pratique de la médecine et de la chirurgie des animaux de compagnie. La société a également pour objet la délivrance de médicaments ainsi que la vente de produits alimentaires et d'accessoires.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement et indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas pré-visés aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Madame Chantal Josée Lily Marie dite Chantal VINCENT, la comparante sub 1)	99 parts
2.- Par Monsieur Philippe Jean-Marie dit Philippe THIERS, le comparant sub 2)	1 part
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES.	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille onze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9635 Bavigne, 41, Berelerwee.

Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Chantal Josée Lily Marie dite Chantal VINCENT, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Vincent, P. Thiers, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173041/134.

(110201098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Siceno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.015.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011175817/10.

(110204380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Sigval Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.010.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 16 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011175819/12.

(110203788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

SL International S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 133.008.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011175820/10.

(110204788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

SL West Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8088 Bertrange, 14, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 108.361.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011175821/10.

(110204282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Solidas 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.616.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solidas 1 S.A.

Signatures

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011175827/12.

(110203796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Solidas 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.616.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solidas 1 S.A.

Signatures

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011175828/12.

(110203797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Société Immobilière Opava S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 45.462.

Les comptes annuels au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011175826/10.

(110205242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Société Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.084.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 18/11/2011

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 18/11/2011 que l'assemblée:

- accepte la démission de Monsieur Stéphane MERLET de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué;
- désigne Monsieur Xavier DELPOSEN, né à Briey (France) le 19 décembre 1972 et demeurant à B-6740 Etalle, 64 rue du Bois au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2013;
- accepte la démission de Madame Martine EHLINGER de son poste de Présidente du Conseil d'administration. Madame Martine EHLINGER conserve toutefois son mandat d'administrateur;
- accepte la nomination de Monsieur Marcel EHLINGER, né à Luxembourg, le 13 novembre 1939 et demeurant à CH-1936 Verbier, 24 chemin de Planalui au poste de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2013;
- désigne Monsieur Daniel ORIGER, né à Etterbeek (Belgique) le 7 décembre 1965 et demeurant à L-6147 Junglinster, 8 rue des Roses au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2013.

Référence de publication: 2011175825/19.

(110203549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Cedar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 154.972.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of October.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bramont Capital S.A., a public limited company under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, with BVI company number 1578612,

hereby represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 13 October 2011, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Cedar Holdings S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.972 (the "Company"), incorporated by a notarial deed by Maître Roger Arrensdorff, on 17 August 2010, and as such duly published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1713, dated 23 August 2010 (the "Articles").

The Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time and article 14 of the Articles.

Resolutions
First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 107,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-), by creating and issuing one hundred seven thousand five hundred (107,500) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares.

Souscription and Paiement

The Sole Shareholder declares to subscribe to one hundred seven thousand five hundred (107,500) Shares by a contribution in cash of one hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 107,500.-) and therefore the amount of one hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 107,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital is fixed at one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) represented by one hundred twenty thousand (120,000) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1.-) (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française :

L'an deux mille onze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bramont Capital S.A., une société anonyme constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro BVI 1578612,

ici représenté par Cécile Rechstein, avocate, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 Octobre 2011, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Agissant en sa qualité d'associée unique (l'«Associé Unique») de Cedar Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.972 (la «Société»), constituée par acte notarié par devant Maître Roger Arrensdorff, le 17 août 2010 et comme tel dûment publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1713 en date du 23 août 2010 (les «Statuts»).

L'Associée Unique, représentant l'entière du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et l'article 14 des Statuts.

Résolutions

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent sept mille cinq cents Euros (107.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, à cent vingt mille Euros (120.000,-EUR), par la création et l'émission de cent sept mille cinq cents (107.500) nouvelles parts sociales, (les "Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associée Unique déclare souscrire cent sept mille cinq cents (107.500) Parts Sociales, par une contribution en numéraire de cent sept mille cinq cents Euros (107.500,- EUR), de sorte que le montant de cent sept mille cinq cents Euros (107.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent vingt mille Euros (120.000,- EUR) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille cinquante Euros (1.050,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 novembre 2011. REM 2011 / 1444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173046/109.

(110201793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Solidas 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.617.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solidas 2 S.A.
Signatures
Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011175829/12.

(110203794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Solidas 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.617.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solidas 2 S.A.
Signatures
Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011175830/12.

(110203795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Solum 488 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175835/10.

(110204308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Solidas 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.619.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solidas 3 S.A.
Signatures
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2011175831/12.

(110203792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Solidas 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.619.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solidas 3 S.A.
Signatures
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2011175832/12.

(110203793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Celgene Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.350.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of November.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Celgene Switzerland Holdings Sàrl, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 1, route de Perreux, Boudry, 2017, Switzerland and registered with the Trade Register of Neuchâtel under number CH-645-4107332-4;

here represented by Mrs Cristiana SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally in Junglister, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Celgene Luxembourg.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented including the affirmative vote of at least one type A manager and the affirmative vote of at least one type B manager.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on December 1st of each year and ends on November 30th of the following year.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on November 30th 2011.

Subscription - Payment

All the 20,000 (twenty thousand) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Celgene Switzerland Holdings Sàrl, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

The corporate capital is valued to 14,783.60 EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr. Philippe Van HOLLE, born on November 1st, 1954, in Belgium and residing at 1, route de Perreux, Boudry, 2017, Switzerland; and

- Mr. Sandesh MAHATME, born on January 24th, 1965 in India and residing at 14, Hayes Street, Lake Placid, New York 12946, USA;

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

- Ms. Gwenaëlle COUSIN, born on April 3rd, 1973, in Rennes, France and residing professionally at 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mr. Robert VAN'T HOEFT, born on January 13th, 1958, in Schiedam, Netherlands and residing professionally at 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, known by the undersigned notary, by his name, surname, civil status and residence, the said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et deuxième jour de novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Celgene Switzerland Holdings Sàrl, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois suisses, ayant son siège social à 1, route de Perreux, Boudry, 2017, Suisse et immatriculée au près du registre de commerce de Neuchâtel sous le numéro CH-645-4107332-4;

ici représentée par Madame Cristiana SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Celgene Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000,- USD (vingt mille Dollars américains), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées. Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et le vote favorable d'au moins un gérant de type B.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui dé-

terminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 30 novembre 2011.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Celgene Switzerland Holdings Sàrl, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 20.000,- USD (vingt mille Dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.200,- EUR.

Le capital social de la société est évalué à 14.783,60 EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - M. Philippe Van HOLLE, né le 1^{er} novembre 1954 en Belgique, demeurant au 1, route de Perreux, Boudry, 2017, Suisse; et

- M. Sandesh MAHATME, né le 24 janvier 1965 en Inde, demeurant au 14 Hayes Street, Lake Placid, New York 12946, USA

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée;

- Mme Gwenaëlle COUSIN, née le 3 avril 1973, à Rennes, France, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- M. Robert VAN'T HOEFT, né le 13 janvier 1958, à Schiedam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg;

sont nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cristiana SCHMIT-VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2011. Relation GRE/2011/4272. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173047/423.

(110201437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Solidas 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.618.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solidas 4 S.A.

Signatures

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011175833/12.

(110203790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Sunfast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.492.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration de affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Mr. Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Thierry FLEMING n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg,

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2011

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175851/28.

(110203831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Solidas 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.618.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solidas 4 S.A.

Signatures

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011175834/12.

(110203791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Sopura Eastern Europe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.860.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 15 décembre 2011

- La cooptation de Mademoiselle Hélène LONCIN, consultante, demeurant 112 rue de l'Observatoire, B - 1180 Uccle en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Paul-Eric LONCIN, défaillant, est ratifiée. Le mandat de Mademoiselle Hélène LONCIN viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

SOPURA EASTERN EUROPE AG

M. COPPIETERS

Administrateur-délégué Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011175837/16.

(110204260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Soria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 98.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175838/9.

(110204011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

SRE Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175841/10.

(110204211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

STAMOS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.699.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 16 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011175843/12.

(110203553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Chiron A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.303.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Apax WW Nominees Limited”, a company incorporated in England and Wales under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

duly represented by Ms. Linda HARROCH, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 November 2011.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity “Apax WW Nominees Limited”, is the sole partner of “CHIRON A S.à .r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B164303 and incorporated by a deed of the undersigned notary on 24 October 2011, not yet published in Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations and whose articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 November 2011, not yet published (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of TWENTY-FIVE MILLION THREE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY US DOLLARS (USD 25,003,490.-) to bring it from its present amount of one TWO HUNDRED AND TWENTY MILLION EIGHT HUNDRED AND FIFTY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY US DOLLARS (USD 220,852,430.-) to the amount of TWO HUNDRED AND FORTY-FIVE MILLION EIGHT HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED AND TWENTY US DOLLARS (USD 245,855,920.-) by the creation and the issue of TWENTY-FIVE MILLION THREE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY (25,003,490) new shares, sub-divided into (i) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE (2,500,349) Class A Shares, (ii) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE (2,500,349) Class B Shares, (iii) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE (2,500,349) Class C Shares, (iv) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE (2,500,349) Class D Shares, (v) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE (2,500,349) Class E Shares, (vi) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE (2,500,349) Class F Shares, (vii) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE (2,500,349) Class G Shares, (viii) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE (2,500,349) Class H Shares, (ix) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE (2,500,349) Class I Shares and (x) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE (2,500,349) Class J Shares, each having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each (the "New Shares").

The aggregate contribution of TWENTY-SEVEN MILLION FIVE HUNDRED AND THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND THIRTY-NINE US DOLLARS AND THIRTY-FIVE CENTS (USD 27,503,839.35) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) TWENTY-FIVE MILLION THREE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY US DOLLARS (USD 25,003,490.-) to the Company's share capital and (ii) TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE US DOLLARS AND THIRTY-FIVE CENTS (USD 2,500,349.35) to the Company's legal reserve.

Subscription

"Apax WW Nominees Limited", prenamed, has declared to subscribe for TWENTY-FIVE MILLION THREE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY (25,003,490) New Shares, and to pay them a total price of TWENTY-SEVEN MILLION FIVE HUNDRED AND THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND THIRTY-NINE US DOLLARS AND THIRTY-FIVE CENTS (USD 27,503,839.35), by means of a contribution in kind consisting in a claim it holds against the Company (the "Contributed Claim").

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Claim.

Said valuation report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The sole partner resolves to amend article 6.1 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 6.1.

"6.1 The capital is fixed at TWO HUNDRED AND FORTY-FIVE MILLION EIGHT HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED AND TWENTY US DOLLARS (USD 245,855,920.-) represented by TWO HUNDRED AND FORTY-FIVE MILLION EIGHT HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED AND TWENTY (245,855,920) shares of one US DOLLAR (USD 1.-) each, divided into (i) TWENTY-FOUR MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-TWO (24,585,592) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) TWENTY-FOUR MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-TWO (24,585,592) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) TWENTY-FOUR MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-TWO (24,585,592) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) TWENTY-FOUR MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-TWO (24,585,592) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) TWENTY-FOUR MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-TWO (24,585,592) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) TWENTY-FOUR MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-TWO (24,585,592) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) TWENTY-FOUR MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-TWO (24,585,592) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) TWENTY-FOUR MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-TWO (24,585,592) ordinary shares

of class H (the "Class H Shares"), (ix) TWENTY-FOUR MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-TWO (24,585,592) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) TWENTY-FOUR MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-TWO (24,585,592) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The sole partner resolves to extend the first financial year from 31 December 2011 until 31 December 2012.

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Apax WW Nominees Limited", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 04693597

représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, "Apax WW Nominees Limited", est l'associé unique de «CHIRON A S.à r.l.», ayant son siège au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B164303, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 24 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 novembre 2011, non encore publié.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de VINGT-CINQ MILLIONS ET TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS AMERICAINS (USD 25.003.490,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT VINGT MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE DOLLARS AMERICAINS (USD 220.852.430,00) à un montant de DEUX CENT QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT DOLLARS AMERICAINS (USD 245.855.920,-) par l'émission de VINGT-CINQ MILLIONS ET TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (25.003.490) nouvelles parts sociales divisées en (i) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (2.500.349) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (2.500.349) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (2.500.349) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (2.500.349) Parts Sociales de Catégorie D, (v) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (2.500.349) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (2.500.349) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (2.500.349) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (2.500.349) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (2.500.349) Parts Sociales de Catégorie I et (x) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (2.500.349) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur D'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

L'apport total de VINGT-SEPT MILLIONS CINQ CENT ET TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE-CINQ CENTS (USD 27.503.839,35) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) VINGT-CINQ MILLIONS ET TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS AMERICAINS (USD 25.003.490,-) au capital social de la Société et (ii) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE-CINQ CENTS (USD 2.500.349,35) à la réserve légale de la Société.

Souscription

"Apax WW Nominees Limited", a déclaré souscrire toutes les VINGT-CINQ MILLIONS ET TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (25.003.490) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de VINGT-SEPT MILLIONS CINQ CENT ET TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE-CINQ CENTS (USD 27.503.839,35) payé par apport en nature consistant en la conversion d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société (la "Créance Apportée").

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie de la Créance Apportée.

Le rapport d'évaluation, signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 6.1.

«6.1 Le capital social de la Société est de DEUX CENT QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT DOLLARS AMERICAINS (USD 245.855.920,-) représenté par DEUX CENT QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT (245.855.920) parts sociales, d'une valeur d'UN DOLLARD US (1,-USD) chacune divisées en (i) VINGT-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (24.585.592) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) VINGT-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (24.585.592) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) VINGT-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (24.585.592) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) VINGT-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (24.585.592) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) VINGT-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (24.585.592) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) VINGT-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (24.585.592) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) VINGT-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (24.585.592) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) VINGT-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (24.585.592) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) VINGT-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (24.585.592) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) VINGT-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (24.585.592) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de prolonger la première année sociale du 31 décembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15565. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011173048/195.

(110201781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

STEG LBG 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.171.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175844/9.

(110203560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

STEG LBG 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.172.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175845/9.

(110203585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Strauss Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 39.381.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175847/10.

(110204212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Chiron B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.304.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Apax WW Nominees Limited”, a company incorporated in England and Wales under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

duly represented by Ms. Linda HARROCH, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 November 2011.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity “Apax WW Nominees Limited”, is the sole partner of “CHIRON B1 S.à .r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B164304 and incorporated by a deed of the undersigned notary on 24 October 2011, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 November 2011, not yet published (the “Company”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of FORTY-TWO MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-NINE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY US DOLLARS (USD 42,779,180.-) to bring it from its present amount of one THREE HUNDRED AND SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY US DOLLARS (USD 379,983,280.-) to the amount of FOUR HUNDRED AND TWENTY-TWO MILLION SEVEN HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (USD 422,762,460.-) by the creation and the issue of FORTY-TWO MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-NINE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY (42,779,180) new shares, sub-divided into (i) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTEEN (4,277,918) Class A Shares, (ii) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTEEN (4,277,918) Class B Shares, (iii) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTEEN (4,277,918) Class C Shares, (iv) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTEEN (4,277,918) Class D Shares, (v) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTEEN (4,277,918) Class E Shares, (vi) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTEEN (4,277,918) Class F Shares, (vii) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTEEN (4,277,918) Class G Shares, (viii) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTEEN (4,277,918) Class H Shares, (ix) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTEEN (4,277,918) Class I Shares and (x) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTEEN (4,277,918) Class J Shares, each having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares

The aggregate contribution of FORTY-SEVEN MILLION FIFTYSEVEN THOUSAND NINETY-TWO US DOLLARS AND SEVENTY-SIX CENTS (USD 47,057,092.76) in relation to the New Shares is allocated as follows (i) FORTY-TWO MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTYNINE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY US DOLLARS (USD 42,779,180.-) to the Company's share capital and (ii) FOUR MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND TWELVE US DOLLARS AND SEVENTY-SIX CENTS (USD 4,277,912.76) to the Company's legal reserve.

Subscription

"Apax WW Nominees Limited", prenamed, has declared to subscribe for FORTY-TWO MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTYNINE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY (42,779,180) New Shares, and to pay them a total price of FORTY-SEVEN MILLION FIFTYSEVEN THOUSAND NINETY-TWO US DOLLARS AND SEVENTY-SIX CENTS (USD 47,057,092.76) by means of a contribution in kind consisting in a claim held against the Company (the "Contributed Claim").

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Claim.

Said valuation report, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The sole partner resolves to amend article 6.1 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 6.1.

"6.1 The capital is fixed at FOUR HUNDRED AND TWENTY-TWO MILLION SEVEN HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (USD 422,762,460.-) represented by FOUR HUNDRED AND TWENTY-TWO MILLION SEVEN HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND SIXTY (422,762,460) shares of one US DOLLAR (USD 1.-) each, divided into (i) FORTY-TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FORTY-SIX (42,276,246) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) FORTY-TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FORTY-SIX (42,276,246) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) FORTY-TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FORTY-SIX (42,276,246) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) FORTY-TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FORTY-SIX (42,276,246) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) FORTY-TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FORTY-SIX (42,276,246) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) FORTY-TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FORTY-SIX (42,276,246) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) FORTY-TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FORTY-SIX (42,276,246) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) FORTY-TWO

MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FORTY-SIX (42,276,246) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) FORTY-TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FORTY-SIX (42,276,246) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) FORTY-TWO MILLION TWO HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FORTY-SIX (42,276,246) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The sole partner resolves to extend the first financial year from 31 December 2011 until 31 December 2012.

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Apax WW Nominees Limited", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 04693597

représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, "Apax WW Nominees Limited", est l'associé unique de «CHIRON B1 S.à r.l.», ayant son siège au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B164304, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 24 octobre 2011 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 novembre 2011, non encore publié.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de QUARANTE-DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT DOLLARS AMERICAINS (USD 42.779.180,-) pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT DOLLARS AMERICAINS (USD 379.983.280,-) à un montant de QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 422.762.460,-) par l'émission de QUARANTE-DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT (42.779.180) nouvelles parts sociales divisées en (i) QUATRE MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIXSEPT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT (4.277.918) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) QUATRE MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT (4.277.918) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) QUATRE MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT (4.277.918) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) QUATRE MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT (4.277.918) Parts Sociales de Catégorie D, (v) QUATRE MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT (4.277.918) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) QUATRE MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT (4.277.918) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) QUATRE MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT (4.277.918) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) QUATRE MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT (4.277.918) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) QUATRE MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT (4.277.918) Parts Sociales de Catégorie I et (x) QUATRE

MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT (4.277.918) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur D'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

L'apport total de QUARANTE-SEPT MILLIONS ET CINQUANTESEPT MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS AMERICAINS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (USD 47.057.092,76) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) QUARANTE-DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT DOLLARS AMERICAINS (USD 42.779.180,-) au capital social de la Société et (ii) QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT DOUZE DOLLARS AMERICAINS ET SOIXANTESEIZE CENTS (USD 4.277.912,76) à la réserve légale de la Société.

Souscription

“Apax WW Nominees Limited”, a déclaré souscrire toutes les QUARANTE-DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT (42.779.180) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de QUARANTE-SEPT MILLIONS ET CINQUANTE-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS AMERICAINS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (USD 47.057.092,76) payé par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société (la “Créance Apportée”).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie de la Créance Apportée.

Le rapport d'évaluation, signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 6.1.

«6.1 Le capital social de la Société est de QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 422.762.460,-) représenté par QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE (422.762.460) parts sociales, d'une valeur d'UN DOLLAR US (1,- USD) chacune divisées en (i) QUARANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (42.276.246) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) QUARANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (42.276.246) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) QUARANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (42.276.246) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) QUARANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (42.276.246) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) QUARANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (42.276.246) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) QUARANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (42.276.246) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) QUARANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (42.276.246) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) QUARANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (42.276.246) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) QUARANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (42.276.246) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) QUARANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (42.276.246) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de prolonger la première année sociale du 31 décembre 2011 jusqu'au 31 Décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15568. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011173049/197.

(110201901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Strauss Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 39.381.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 12 décembre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175848/14.

(110204460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Sunfast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.492.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011175849/10.

(110203821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Sunfast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.492.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011175850/10.

(110203823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

SWC Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 108.478.

—
EXTRAIT

En date du 12/12/2011 par-devant Maître Wagner la Société Springwater Property Holdings Sàrl, a été dissoute par la Société Fontaine Holdings Ltd.

Suite à la dissolution de la Société Springwater Property Holdings Sàrl, la Société Fontaine Holdings Ltd, Société de droit maltais, ayant son siège social au 85, St John Street, Valletta VLT 09,- Malte, inscrite au Registre des Sociétés à Malte sous le numéro C 36335, est devenue associé unique de la Société SWC Property Sàrl.

Par conséquent Fontaine Holdings Ltd détient toutes les parts sociales de la société SWC Property Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/12/2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011175852/20.

(110204053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Sylvanus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175853/9.

(110204553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Sylvanus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.646.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 décembre 2011

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Madame Véra Caroline LE CRAS, administrateur de sociétés, demeurant Blanc Pignon La Ruelle es Ruaux St Brelade, Jersey JE3 8BW, Channel Islands.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175854/21.

(110204558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.378.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Circle 1 Luxembourg Holdings S.C.A., a société en commandite par actions existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net annual profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Circle 1 Luxembourg Holdings S.C.A., represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;
- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and
- Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Circle 1 Luxembourg Holdings S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Sièges social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Circle 1 Luxembourg Holdings S.C.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;

- Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et

- Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4483. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173051/434.

(110201852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Themis Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.082.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011175859/13.

(110204430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Synthèses Appliquées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.316.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 20/12/2011.

Référence de publication: 2011175855/10.

(110203887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

T.M.O. Limousines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175856/9.

(110204272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Telefield TrekStor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 149.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011175857/11.

(110204652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Threadneedle Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 110.242.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de Threadneedle Management Luxembourg S.A. (la «Société») adoptées le 7 décembre 2010:

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Claude Kremer, résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant qu'administrateur supplémentaire de la Société avec effet le 5 décembre 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ou jusqu'à la décision de l'actionnaire unique relative à l'approbation des comptes annuels pour l'année sociale en cours.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011175860/16.

(110204338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Ecolux Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 165.356.

STATUTS

L'an deux mil onze, le douze décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean-François CAPONE, gérant de sociétés, né le 14.08.1965 à Thionville (F) demeurant au 4, rue François Emile Michel, F-57280 MAIZIERES LES METZ

a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'accessoires et de matériel pour station de lavage de véhicules, la location de matériel y relatifs, la réparation et l'assistance sur le matériel de lavage ainsi que le commerce de tous produits d'entretien.

Elle a également pour objet le commerce de véhicules automoteurs et toutes prestations de services relatives au lavage des véhicules, ainsi que le recyclage et le traitement des eaux usées.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «ECOLUX DIFFUSION S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de FRISANGE.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Jean-François CAPONE, né le 14.08.1965 à Thionville (F) demeurant au 4, rue François Emile Michel	100
F-57280 MAIZIERES LES METZ	
TOTAL: Cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cent euros (1.500.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-François CAPONE, gérant de sociétés, né le 14.08.1965 à Thionville (F) demeurant au 4, rue François Emile Michel, F-57280 MAIZIERES LES METZ.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée au 65, rue Robert Schuman, L-5751 FRISANGE.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CAPONE, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173136/110.

(110201547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Toda Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 119.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175862/9.

(110203992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Toda Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 119.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175863/9.

(110203993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Tourism Distribution Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 129.452.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 14 décembre 2011 que:

- Pallister Holdings Limited ayant son siège social à 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a transféré le 14 décembre 2011 l'intégralité des parts sociales (500) à Maria Luiza Da Conceição Pestana, né le 27 juin 1956 à Rio de Janeiro, avec adresse au Pestana Chelsea Bridge, 354 Queenstown Road, Londres SW8 4AE, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011175864/16.

(110204363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Coal Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.144.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Coal Energy S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 154144 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed received by Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 17 June 2010 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 1473 dated on 19 July 2010.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on 26 July 2011, published in the Mémorial C, number 2432 on 11 October 2011.

The meeting is presided by Mrs. Marija PRECHTLEIN, employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Jacob MUDDE, employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed. It appears from the attendance list that 37,558,340 (thirty seven million five hundred fifty eight thousand three hundred forty) shares representing more than half of the 45,011,120 (forty-five million eleven thousand one hundred twenty)

shares issued by the Company are duly represented at general meeting so that it is validly constituted to resolve on the items on the agenda.

II. The convening notice to the general meeting was published in the Luxembourg official gazette, Mémorial C, in the Luxemburg Wort and the Tageblatt, on 10 November 2011 and 2 December 2011, and was available on the website of the Company (<http://coalenergy.com.ua/>) since 10 November 2011 and disseminated via the polish press agency;

III. Copies of the convening notices, of the publications in the Mémorial C, the Luxemburger Wort, the Tageblatt and of the dissemination in the polish press agency were deposited with the bureau of the general meeting;

IV. The documents and information required for the present general meeting pursuant to the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Luxembourg law dated 11 January 2008 on transparency obligations of securities issuers, as amended, and the Luxembourg law dated 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders at general meetings of listed companies were available to the shareholders at the registered office of the Company and on the website of the Company since 10 November 2011.

V. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to article 15.4 of the articles of association of the Company to provide that the annual general meeting of shareholders is held each year on the 12th day of December at 11 a.m.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company present or represented at the meeting (the "Shareholders"), the following resolutions were unanimously taken:

First resolution:

The board of directors of the Company proposes to the general meeting to take the following resolution on item 1 of the agenda:

The Meeting resolved that the annual general meeting of shareholders shall be held each year on the 12th day of December at 11 a.m. and that article 15.4 of the articles of association will be subsequently amended as follows:

“ **15.4.** The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 12th day of December, at 11 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.”

	Number of voting rights duly expressed	% of voting rights duly expressed
For:	37,558,340	83.44
Against:	0	0
Abstention:	0	0

The resolution was thus adopted.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourned the meeting at 02:30 p.m.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand Euros).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Coal Energy S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154144 (la "Société"). La Société a été constituée par acte notarié de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juin 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1473 en date du 19 juillet 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2011, publié au Mémorial C, numéro 2432 le 11 octobre 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Marija PRECHTLEIN, employée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente nomme en tant que secrétaire et l'assemblée élit en tant que scrutateur Monsieur Jacob MUDDE, employé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg

La présidente requiert le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les personnes comparantes et le notaire, resteront ci-annexées afin d'être enregistrées avec le présent acte. Il ressort de la liste de présence que 37.558.340 (trente-sept millions cinq cent cinquante-huit mille trois cent quarante) actions représentant plus de la moitié des 45.011.120 (quarante-cinq millions onze mille cent vingt) actions émises par la Société sont dûment représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. La convocation à l'assemblée générale a été publiée dans la gazette officielle du Luxembourg, le Mémorial C, dans le Luxembourg Wort et dans le Tageblatt, le 10 novembre 2011 et le 2 décembre 2011, et est disponible sur le site internet de la Société (<http://coalenergy.com.ua/>) depuis le 10 novembre 2011 et disséminée via l'agence de presse polonaise;

III. Les copies des convocations, des publications au Mémorial C, au Luxembourg Wort, au Tageblatt et de la dissémination dans les agences de presse polonaises ont été déposées auprès du bureau de l'assemblée générale.

IV. Les documents et informations requis pour la présente assemblée générale conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières, telle que modifiée, et la loi luxembourgeoise en date du 24 mai 2011 relative à l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées ont été mises à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur le site internet de la Société depuis le 10 novembre 2011.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de l'article 15.4 des statuts de la Société de sorte que l'assemblée générale annuelle des actionnaires soit tenue chaque année le 12^{ème} jour du mois de décembre à 11 a.m.

Après approbation de ce qui précède par les actionnaires de la Société, présents ou représentés à l'assemblée (les "Actionnaires"), les résolutions suivantes ont été unanimement prises:

Première résolution:

Le conseil d'administration de la Société propose à l'assemblée générale d'adopter la résolution suivante sur le point 1 de l'agenda:

L'Assemblée a décidé que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année le 12^{ème} jour du mois de décembre à 11 a.m. et que l'article 15.4 des statuts sera par conséquent modifié tel qu'il suit:

" **15.4.** L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au Luxembourg conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou en tout autre endroit spécifié dans la convocation à l'assemblée, le 12^{ème} jour du mois de décembre, à 11 a.m. S'il s'agit d'un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant."

	Nombre de droits de vote dûment exprimés	% des droits de vote dûment exprimés
Pour:	37.558.340	83,44
Contre:	0	0
Abstention:	0	0

La résolution a ainsi été adoptée.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 14.30 heures.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à approximativement EUR 1.000,- (mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. PRECHTLEIN, J. MUDDE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2011. LAC/2011/55984. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173053/150.

(110202014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Transport Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.368.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175866/9.

(110203626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Triton III LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.881.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, d'Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011175867/24.

(110204193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Triton III LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.881.

—
L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

L'adresse de Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011175868/13.

(110204193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Triton III LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.881.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011175869/14.

(110204193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Triton III LuxCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.887.

—
L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

L'adresse de Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo 5 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011175870/13.

(110204192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Triton III LuxCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.887.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo 5 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011175871/14.

(110204192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Cz2 Spa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 160.330.

L'an deux mille onze le premier décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Colyzeo Investors II, L.P., un limited partnership constitué sous les lois anglaise et galloise, enregistré sous le numéro LP11864, ayant son siège social Pellipar House 1st Floor, 9 Cloak Lane London EC4R 2RU,

Représentée aux présentes par Mrs Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 28 novembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

L'Associé unique, dûment représenté par Madame Gibert comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé:

1. Cz2 Spa S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.330 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire soussigné, le 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N° 1385 en date du 25 juin 2011.

2. Le capital de la société s'élevé actuellement à EUR 12.600, représenté par 12.600 parts sociales entièrement libérées.

3. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société.

4. L'Associé Unique a décidé de mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

Colony Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540.

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

COLYZEO INVESTORS II, L.P., a limited partnership established under the law of England and Wales (registered number LP11864) and whose registered office is at Pellipar House 1st Floor, 9 Cloak Lane London EC4R 2RU, United Kingdom.

Here represented by Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on November 28, 2011, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed.

The Sole Shareholder, duly represented by Mrs Gibert as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble:

1. Cz2 Spa S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.330, has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 14 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1385 dated 25 June 2011, (the "Company");

2. The subscribed share capital of the Company amounts currently to 12,600 €, represented by 12,600 shares, fully paid up.

3. The Sole Shareholder holds all shares of the Company.

4. The sole Shareholder has decided to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To resolve to put the Company into liquidation

- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law. All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

That explained, the sole Shareholder takes the following resolutions:

Firth resolution

The sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention "in liquidation".

Second resolution

The sole Shareholder appoints as liquidator:

Colony Luxembourg having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document after having been read to the proxyholder, said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by an English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53934. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173060/133.

(110201655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Triton III LuxCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.887.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, d'Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo 5 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011175872/24.

(110204192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Triton III No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.936.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 10 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011175873/12.

(110205061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Triton III No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.936.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 10 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011175874/14.

(110205061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Unicom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.052.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175911/10.

(110204068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

UW Matterhorn, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.167.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011175912/11.

(110205170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.
